

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, vendredi 26 février 2021

LUTTE CONTRE LA COVID-19 DÉPLOIEMENT DE « MÉDIATEURS DE LUTTE ANTI-COVID »

Dans le cadre de la stratégie nationale « Tester – Alerter – Protéger », l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et les Préfectures de département déploient les « médiateurs de lutte anti-Covid » dans l'ensemble de la région. Organisés en équipes mobiles, les actions des médiateurs viendront en complémentarité avec celles de l'ensemble des acteurs déjà mobilisés pour renforcer les capacités de dépistage au plus près du terrain (hors des structures sanitaires habituelles) et les actions de prévention pour stopper le plus rapidement possible la circulation du virus.

En Auvergne-Rhône-Alpes, les premiers médiateurs de lutte anti-Covid sont opérationnels depuis mi-février 2021. La montée en charge progressive de ce dispositif pourrait atteindre à terme jusqu'à près de 1400 médiateurs. Leurs premières interventions ont débuté cette semaine et d'autres sont programmées la semaine prochaine.

Qui sont les médiateurs de lutte anti-Covid, pour quelles missions interviennent-ils ?

Les médiateurs, mobilisés en équipes mobiles intégrant au moins un professionnel de santé habilité à administrer des tests de détection du SARS-CoV2, sont des agents polyvalents, qui peuvent être employés par des entreprises, des établissements scolaires ou d'enseignement supérieur ou encore des collectivités locales pour leurs besoins propres, et financés par les eux.

Par ailleurs, des équipes portées majoritairement par associations agréées de sécurité civile et des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) sont constituées pour être mobilisées par l'Agence régionale de santé et/ou les préfets de départements. Elles sont financées par l'Agence régionale de santé.

Ces médiateurs pourront être mobilisés pour intervenir sur des opérations en proximité planifiées ou déployées sans délai selon l'analyse de la situation épidémique locale effectuée par l'ARS, y compris les week-end et jours fériés, pour des missions :

- de dépistage au plus près des besoins (lieux de travail, d'étude ou lieux publics),
- d'information en délivrant des messages de sensibilisation et de prévention,
- et d'identification des personnes contacts pour accélérer la rupture des chaînes de transmission.

Contacts presse

Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes
Service presse : 04.72.61.66.90
pref-communication@rhone.gouv.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

Concrètement, les médiateurs de lutte anti-Covid sont mobilisés pour l'accueil administratif, le prélèvement naso-pharyngé, l'analyse des tests antigéniques, la prévention, l'orientation vers une structure d'appui à l'isolement, l'initiation de la démarche de contact-tracing, sous la supervision d'un professionnel de santé.

Pour cela, chaque médiateur suit une formation sur la base d'un module à distance, dispensé par l'École des hautes études en santé publique (EHESP), et d'un enseignement pratique en présentiel porté par les instituts de formation en soins infirmiers (IFSI), les associations départementales de protection civile, l'Institut régional de prévention en santé (IREPS) et la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM).

Ils doivent être titulaires du baccalauréat ou d'un niveau CAP-BEP dans le domaine sanitaire ou social. Les demandeurs d'emploi, étudiants peuvent être recrutés sous cette condition de diplôme, et les volontaires du service civique suivant un cadre spécifique. Les structures comme les entreprises, les collectivités, les universités peuvent aussi former des agents en poste pour qu'ils prennent les fonctions de médiateur de lutte anti-Covid.

Les médiateurs de lutte anti-Covid ont été ou sont mobilisés pour intervenir notamment :

- à Clermont-Ferrand (63) - le 23 février
- à Villeneuve-de-Berg (07) - le 24 février
- à Val d'Isère (73) - le 25 février
- à Maringues (63) - le 26 février et le 1^{er} mars
- à Chassieu et St Romain en Gal (69) - le 1^{er} mars
- à Chambéry (73) - le 2 mars
- à St Rambert d'Albon (26) - les 2 et 3 mars
- à Bron (69) - du 2 au 5 mars
- à Cournon d'Azergues (63) - les 4 et 5 mars

Contacts presse

Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes
Service presse : 04.72.61.66.90
pref-communication@rhone.gouv.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr